

Commentaires sur le règlement intérieur (Christian Saint Lezer)  
**Commentaires Mf Mailhos en bleu**

Les raisons qui amènent à une modification du règlement version 2007.

- Comme l'a souligné Jean Claude, les seuils retenus ne sont pas significatifs au regard des effectifs réels des sections. Il s'agit donc de trouver une formule plus juste qui traduise au plus près la représentativité réelle des sections. **OK.**
- Lors de la réunion du Bureau du 14 mars, il a été clairement dit qu'il fallait que la recherche d'un nouveau mode de calcul des cotisations garantisse une recette supplémentaire pour l'association. **OUI**
- Au-delà de ces raisons explicites, les modifications par Jean Claude et Silvano semblent correspondre à deux souhaits :
  - Réaffirmer l'identité de l'AEDE
  - Modifier la gouvernance de l'association par la création d'un Bureau exécutif réduit à ses trois membres essentiels.

Les modifications proposées

- Sur la présentation du titre 1 Congrès : les paragraphes -attributions, composition, cotisation, utilisation de l'image de L'AEDE, fonctionnement, élections- sont à conserver car ils offrent une bonne lisibilité. **OUI**
- Le paragraphe **Utilisation de l'image de L'AEDE** appelle plusieurs commentaires :
  - Il est nécessaire de réaffirmer l'identité de l'AEDE, de préserver son image (désignation, logo) et de montrer clairement ce que ses membres font.
  - La nécessaire approbation par le Comité européen de la participation des sections à un projet européen me semble relever plus de l'information que chaque section doit à l'association mère que d'une demande d'autorisation. (On voit mal le comité refuser). **Incroyable d'imaginer que les sections nationales devraient demander une autorisation à l'AEDE pour lancer un projet européen ou pour y participer !**
  - Le versement d'une contribution de 5% des sommes perçues pour mener à bien le projet risque d'être problématique. Cet apport d'argent serait le bienvenu pour l'association, c'est une évidence mais cette hypothèse introduit une inégalité entre les sections. Toutes ne témoignent pas d'un même engagement dans les projets européens et les plus valeureux y verront peut-être une forme d'injustice. **Ce versement serait une réelle aberration ; une sorte de retour à la perception d'une dîme moyenâgeuse !**  
Pourquoi ne pas inscrire systématiquement, à côté des sections, l'association mère AEDE/EAT et lui permettre ainsi de bénéficier d'un financement qui assurerait la tenue des réunions (Bureau, Comité) ? **C'est impensable ! Ce sont les sections qui font le travail !**  
J'avais proposé cela lors du lancement du projet ELICIT+ (courrier à Jean Claude du 09/02/2014). **L'AEDE ne s'est pas manifestée au moment de l'écriture de la candidature (février 2014 à Cordoue) et n'a donc JAMAIS été partenaire dans ELICIT-PLUS – Notez que tous mes mails vers JC GONON et S. MARSEGLIA au sujet de l'organisation des Tables rondes du 10 octobre sont restés sans réponses.**

La participation effective de membres élus dans les différents projets serait importante sur le plan du dynamisme collectif. **5 sections nationales de l'AEDE participent au projet ELICIT-PLUS et elles y participent sous leur propre responsabilité et en toute autonomie. Il n'y a pas de place pour des membres élus de l'AEDE en dehors des participants de ces sections dûment identifiées comme partenaires et qui ont signé leur lettre d'engagement. Il n'y a pas de phénomène de vases communicants avec l'AEDE !**

- Election du Bureau exécutif

Le terme de Bureau exécutif a le mérite de traduire la réalité du fonctionnement de l'AEDE. La réduction du Bureau à ses trois membres essentiels est une réalité que l'on peut constater depuis le Congrès de Strasbourg et qui avait été dénoncée souvent de manière maladroite auparavant. Cette évolution est cependant en contradiction avec le plan de 3 ans proposé par Silvano à Strasbourg (paragraphe 2 : une organisation plus efficace et plus transparente à l'extérieur et à l'intérieur de l'AEDE. )

Dans ces conditions, pourquoi conserver un Bureau ? Si la gestion est assurée à deux personnes, la présence de vice présidents, de secrétaires adjoints est superflue. La logique voudrait donc que seuls deux organes perdurent, le Bureau exécutif et le Comité.

Mais on ne peut être d'accord avec ce fonctionnement contraire aux engagements récents. La limitation du nombre de mandats est une bonne chose de même que la règle de sections d'origine différentes. **Je suis entièrement d'accord avec les remarques de Christian.**

#### Les modalités de calcul

Comme écrit précédemment l'objectif est d'être plus juste et d'augmenter les ressources de l'association.

Pour pouvoir apprécier la pertinence des solutions proposées et en étudier d'autres, il aurait été nécessaire de disposer des éléments réels (nombre d'adhérents déclarés par chaque section et donc cotisation acquittée). Cette demande a été faite à la suite de la réunion de Bureau de Bruxelles (courrier à Jean Claude du 20 mars) mais n'a pas eu de réponse.

A partir de ces données, on pouvait travailler sur des simulations à l'aide d'un tableau :

Section nationale	Nb d'adhérents déclarés	Cotisation payée selon la formule actuelle	Cotisation payée selon l'hypothèse 1	Cotisation payée selon l'hypothèse 2

Ouvrir la réflexion sur ce sujet est une bonne chose sinon une nécessité dans une institution démocratique, mais il faut le faire en toute transparence.

Le principe d'une part fixe ajoutée à une part par adhérent dégressive selon l'importance de la section, envisagée lors de la réunion du Bureau, est une piste intéressante. Dans l'hypothèse 2 la progressivité est à peu près respectée sauf pour la dernière tranche où le 0,37 est trop faible. Une section forte de 4054 membres paierait la même chose qu'une affichant 749 membres !

**Ceci doit s'accompagner d'un contrôle effectif du nombre d'adhérents et d'une règle distinguant les adhérents individuels et les établissements adhérents.**

*Marie-France MAILHOS, le 27 septembre 2015*